

(Vidéo) Vacluse contre Espagne, quand Julien Aubert ramène sa fraise !



Julien Aubert, député de Vacluse a interpellé **Julien Denormandie**, ministre de l'Agriculture, sur la filière de la fraise française concurrencée par les prix bas de sa cousine espagnole et propose la création d'une Indication géographique protégée.

Le prix de la fraise

En effet, la fraise produite en Vacluse se trouve en position très défavorable par rapport à la fraise espagnole vendue, aujourd'hui en France à 1,60€ le kg contre 8€ en moyenne pour les fraises vaclusiennes. Cette concurrence menace les producteurs français de fraises mettant en danger toute la filière économique et donc les emplois locaux. Le député a donc demandé au ministre d'envisager des dispositions pour rééquilibrer la différence de prix entre la fraise espagnole et française. Il a également appelé le ministre de l'Agriculture à appuyer la création d'une indication géographique protégée en faveur de la fraise vaclusienne. Enfin Julien Aubert a alerté sur cette situation hier en hémicycle dans le cadre de l'examen du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.



Ecrit par Mireille Hurlin le 7 avril 2021

En 2020

Le problème est récurrent. En mars 2020 le Syndicat de Protection de la Fraise de Carpentras, émanation de la Confrérie de la fraise, dont la présidente est Virginie Fraysse, alors atteint de plein fouet par la crise sanitaire s'était déjà battu pour la vente de son fruit, notamment avec la fermeture du Marché d'intérêt national de Châteaurenard, des restaurants, l'annulation des fêtes de Carpentras et Velleron et une grande distribution locale ou des centrales d'achats plus séduites par le prix du fruit espagnol. L'année dernière, encore, le député de la 5e circonscription, avait prévenu le Ministère de l'Economie, sans qu'aucune réaction n'émaille le débat.

En 2019

En 2019, [Bertrand Gaume](#), le préfet de Vacluse, s'en était ému invitant à réunir les services de la Draaf (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) et de la DDT (Direction départementale des territoires) ainsi que les représentants des organisations professionnelles agricoles et des grandes et moyennes surfaces. Des enseignes de grande distribution s'étaient alors engagées à promouvoir la fraise française avec des animations en magasin et une mise en avant dans leur catalogue commercial. Avec 6 000 tonnes produites chaque année, la fraise de Carpentras représente plus de 50 % de la production provençale. L'Espagne est le 1^{er} producteur européen de fraises avec 360 000 tonnes récoltées chaque année. En France, une fraise sur deux est espagnole est vendue en moyenne 3,5 fois moins chère que la fraise française.